



INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE

FIRMENICH GRASSE

2023

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE

Le Groupe Firmenich publie son **index de l'égalité femmes-hommes 2023**, rendu obligatoire dans le cadre de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Ces données relatives à l'année 2022, permettent de mesurer les éventuels écarts de salaire entre les hommes et les femmes (index valable en France).

Bâti autour de quatre à cinq indicateurs calculés sur un total de 100 points, l'Index mesure, par entité juridique, différentes données en matière d'égalité professionnelle.

Les résultats ci-dessous témoignent des engagements pris par Firmenich ces dernières années autour de la diversité et de l'égalité et réaffirme notre engagement sur l'égalité professionnelle des hommes et des femmes.

Entreprises de moins de 250 salariés : Firmenich Grasse SAS , **93 points** répartis comme suit

- Indicateur écart de rémunérations : 38
- Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles : 35
- Indicateur retour de congés maternité : 15
- Indicateur hautes rémunérations: 5

Notre score s'améliore de 13 points cette année, et nous continuerons de poursuivre les actions menées en étant pleinement acteur du changement.

GENDER EQUALITY INDEX

Firmenich publishes its **2023 Gender Equality Index**, made mandatory under the “Freedom to Choose Your Professional Future” Act. These data linked to 2022 allow to measure the possible gender gaps between men and women (index valid in France).

Built around four to five indicators calculated out of a total of 100 points, the Index measures, by legal entity, different data on professional equality.

The results below reflect Firmenich’s commitment to diversity and equality in recent years and reaffirm our commitment to gender equality

Legal entity with less than 250 employees: Firmenich Grasse SAS **93 points** distributed as follows :

- Compensation gap indicator: 38
- Individual increase rate gap indicator: 35
- Return from maternity leave indicator: 15
- High pay indicator: 5

Our score improved by 13 points this year and we will continue to pursue our actions as full agents of change.



INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE

FIRMENICH & CIE

2023

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE

Le Groupe Firmenich publie son **index de l'égalité femmes-hommes 2023**, rendus obligatoires dans le cadre de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Ces données relatives à l'année 2022, permettent de mesurer les éventuels écarts de salaire entre les hommes et les femmes (index valable en France).

Bâti autour de quatre à cinq indicateurs calculés sur un total de 100 points, l'Index mesure, par entité juridique, différentes données en matière d'égalité professionnelle.

Les résultats ci-dessous sont inférieurs à 85 points et obligent à fixer des objectifs de progression détaillés ci-dessous.

Cette baisse au regard de l'année précédente s'explique par un écart plus favorable pour les femmes concernant le taux d'augmentation individuelle et les promotions.

Entreprises de plus de 250 salariés : Firmenich and cie SAS – (Firpar) : **79 points** répartis comme suit :

indicateur	note	Objectif de progression	Objectif note
Ecart de rémunération	39/40	=	39/40
Ecart de taux d'augmentation individuelles	5/20	+15	20/20
Ecart de promotions	10/15	+5	15/15
Retour congé maternité	15/15	=	15/15
Hautes rémunération	10/10	=	10/10

Nous continuerons de poursuivre les actions menées en étant pleinement acteur du changement.